



République Française
Département du Bas-Rhin - Eurométropole de Strasbourg

Village fleuri ****
Commune nature ***
Village étoilé **
Culture et langues régionales ➔

Délibérations du Conseil municipal du 27 janvier 2025 19h à la Mairie-Annexe

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal du bâtiment annexe de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2025 par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 22

Mesdames et Messieurs Patricia CHAVATTE, Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Mathieu RAEDEL, Guy ROLLAND, Sylvie STEIMER, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :

Estelle HARTER Procuration à Philippe HARTER
Catherine LAVERGNE Procuration à Fabienne UHLMANN
Vincent SCHALCK Procuration à Pia IMBS
Christian SUDERMANN Procuration à Bruno MICHEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
3	Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice budgétaire 2025
4	Transition énergétique / écologique : « Poursuite de la rénovation du parc de luminaires de la Commune, remplacement par des Leds » - Projet pluriannuel 2025/2026 - Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subventions
5	Création de 2 emplois d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet
6	Fusion administrative des deux écoles de Holtzheim
7	Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public Programmation 2025 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux
8	Acceptation de dons dans le cadre du carnaval 2025
9	Transition énergétique / écologique « Rénovation du parc luminaire du terrain de football synthétique » Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subventions
	Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Nathalie MEYER pour remplir les fonctions secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

DESIGNE Nathalie MEYER pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice budgétaire 2025

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Ce point est présenté par Madame le Maire, ainsi que par Michèle HOUILLON, Adjointe au Maire en charge de la Gestion Financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, selon le détail ci-dessous :

Compte	Crédits votés par chapitre en 2024		25 % des crédits de 2024
	Libellé	Montant	
20	Immobilisations incorporelles	41 700,00	10 425,00
21	Immobilisations corporelles	490 563,00	122 640,75
23	Immobilisations en cours	633 975,00	158 498,00
TOTAL		1 166 238	291 563,75

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires Investissement 2025 – détail par compte :

	Compte	Montant budget	Quart
Chapitre 21	2121	8 000,00	2 000,00
	2128	2 800,00	700,00
	21311	36 050,00	9012,50
	21312	116 800,00	29 200,00
	21318	90 083,00	22 520,75
	2138	58 900,00	14 725,00
	21531	23 000,00	5 750,00
	21538	94 000,00	23 500,00
	2158	3 000,00	750,00

	21838	12 750,00	3187,50
	21841	5 430,00	1357,50
	2188	39 750,00	9 937,50
	TOTAL CHAP. 21	490 563,00	122 640,75
Chapitre 20	202	4 200,00	1 050,00
	2031	37 500,00	9 375,00
	TOTAL CHAP. 20	41 700,00	10 425,00
	TOTAL GENERAL	532 263,00	133 065,75

A l'unanimité	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour	<input type="checkbox"/>	Contre	<input type="checkbox"/>	Abstention	<input type="checkbox"/>	Adoptée	<input checked="" type="checkbox"/>	Non adoptée	<input type="checkbox"/>
---------------	-------------------------------------	------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------	---------	-------------------------------------	-------------	--------------------------

4. Transition énergétique / écologique : « Poursuite de la rénovation du parc de luminaires de la Commune, remplacement par des Leds » - Projet pluriannuel 2025/2026 - Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subventions

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique / écologique et de développement durable, la Commune a sollicité l'Agence du Climat pour la réalisation d'une étude afin de justifier le respect des critères d'éligibilité du Fonds Vert.

Il ressort de cette étude :

- que tous les critères du Fonds Vert sont respectés
- qu'avec la poursuite de l'extinction nocturne déjà en place, l'économie d'énergie serait de 65 %.

Aussi, il est proposé de poursuivre la rénovation du parc lumineux communal, à savoir les rues suivantes :

Tranche 2025 : - rue d'Achenheim (partiel) - rue de la Paix - rue de Hangenbieten - rue du Champ du Feu - rue du Climont	76 luminaires	59 325,00 € HT
Tranche 2026 : - rue Sainte Odile - rue des Alouettes (y/c Merles) - rue St Pirmin - rue St Laurent - rue du Couvent - rue du Presbytère - rue des Sœurs - rue d'Entzheim (entrée) - rue du Foyer - rue Germain Muller - rue Joseph Graff (impasse hôtel)	71 luminaires	53 650,00 € HT
CUMUL	147 luminaires	112 975,00 € HT

Ce point est présenté par Bruno MICHEL, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la Vie du Village.

Guy HORNECKER demande le pourcentage du parc que cela représente ? Cela en représente 20 %. Bruno MICHEL fait un point sur les lampadaires qui resteront à changer sur la commune (il faut que les ceux-ci aient plus de 25 ans pour être remplacés).

Bruno MICHEL tient à remercier la Directrice Générale des Services et la Responsable du service technique pour le travail conséquent effectué sur ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet « Poursuite de la rénovation du parc de luminaires de la Commune, remplacement par des Leds »

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les travaux

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT €	Objet	Montant HT €
Tranche 1 2025	59 325,00	Etat 40 %	45 190,00
Tranche 2 2026	53 650,00		
		Autofinancement 60 %	67 785,00
TOTAL CUMULÉ	112 975,00		112 975,00

SOLLICITE le concours de L'Etat pour une DETR, un Fonds vert ou toute autre subvention

AUTORISE Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de dotation et de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

5. Création de 2 emplois d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet

Ce point est présenté par la Directrice Générale des Services, qui fait part de la réussite au concours de 3 agents.

Philippe HARTER demande si pour le 3^{ème} agent cela sera rétroactif. Il lui est répondu que non, qu'une délibération n'est pas rétroactive, la création d'un 3^{ème} poste sera soumise au Conseil Municipal après le retour de l'agent de son congé parental.

OUI les explications de la Directrice Générale des Services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de deux emplois permanents d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025, pour les fonctions d'Agent d'accueil / administratif, et de Comptable.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

6. Fusion administrative des 2 écoles de Holtzheim

Parmi ses compétences essentielles, la Commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (article L212-1 du Code de l'Éducation et L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales).

De son côté, l'Éducation Nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative qui les soutient.

Dans ce cadre, la Commune a été sollicitée par l'Inspection de l'Éducation Nationale au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Holtzheim.

Ce projet ayant émergé à la faveur du départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire, il a été approuvé lors des 2 conseils d'école du 7 janvier 2025 réunissant l'ensemble des parents élus et la totalité des enseignants des écoles concernées.

Cette fusion serait également dans l'esprit actuel de l'I.E.N. de fusionner les écoles. Il s'agit d'une réelle opportunité de regroupement.

A la demande et en concertation avec la direction des services de l'Éducation Nationale, il est proposé de fusionner administrativement à compter de la rentrée de septembre 2025 l'école maternelle et l'école élémentaire de Holtzheim.

Ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur pour la Commune mais aussi pour l'I.E.N. Cette direction unique serait un pilote pédagogique qui apporterait un parcours cohérent aux élèves. Suite à la fusion, il s'agirait d'une école primaire avec une seule équipe (actuellement les 2 équipes travaillent déjà ensemble) dans un objectif de continuité avec un socle commun à partager, et l'école portera un nouveau nom.

Ce point est présenté par Chantal LEONARD, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance et des Ecoles, qui complète avec quelques explications sur le fonctionnement futur.

Le nouveau nom sera décidé avec les représentants des élèves (délégués, CM des jeunes...).

Pour la rentrée les effectifs ne devraient pas beaucoup changer.

Bruno MICHEL demande si ce ne serait pas le moment de changer l'adresse des écoles. Effectivement cela pourrait être fait en même temps.

Hélène FLEURIVAL propose qu'une fête de départ soit organisée pour le départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire.

OUI les explications de Chantal LEONARD, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance et des Ecoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de fusion administrative des 2 écoles de Holtzheim.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

7. Eurométropole de Strasbourg : Projets sur l'espace public

Programmation 2025 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, les élus sont invités à donner leur avis sur le projet de rapport de l'Eurométropole de Strasbourg (ci-joint en annexe) en vue d'une présentation au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 7 février 2025.

Les travaux prévus pour Holtzheim sont les suivants :

Opération	HOLTZHEIM		HOLTZHEIM		Suite études et travaux			1
Site projet	ROUTE D'ENTZHEIM		Rue de l'École		Rue Schweitzer			
Charges matérielles	112	En cours	1200000	En cours	En cours	TTC	1200000	TTC
Montant Prévisionnel			570 000 €					
Etat & équipements	Etat d'entretien réseau		Conduite branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte	
							Type Marche	MAPA
								120 000 €
							Total délibéré EMS	
							120 000 €	
Opération	HOLTZHEIM		HOLTZHEIM		Suite études et travaux			2
Site projet	RUE FREDERIC BASTHOLDI		Complet		Complet			
Charges matérielles	212	En cours	2200000	En cours	En cours	TTC	2200000	TTC
Montant Prévisionnel			220 000 €					
Etat & équipements	Etat d'entretien réseau		Conduite branchements		Raccordement		Travaux tranchée ouverte	
							Type Marche	MAPA
								60 000 €
							Total délibéré EMS	
							60 000 €	
Opération	HOLTZHEIM		HOLTZHEIM		Etudes et travaux			3
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - Lutte contre les inondations		Selon Schéma Directeur		Selon Schéma Directeur			
Charges matérielles	112	En cours	1200000	En cours	En cours	SDA	1200000	TTC
Montant Prévisionnel			1 700 000 €					
Etat & équipements	Nouvel équipement		Collecteur branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte	
							Type Marche	MAPA
								700 000 €
							Total délibéré EMS	
							1 700 000 €	
Opération	HOLTZHEIM		HOLTZHEIM		Etudes et travaux			4
Site projet	RUE DE WOLFSHEIM - Chaussée		Carrouge		Rue Charles Ehret			
Charges matérielles	112	En cours	6900000	En cours	En cours	TTC	6900000	TTC
Montant Prévisionnel			690 000 €					
Etat & équipements	Etat d'entretien		Voie de circulation		Réfection		Travaux tranchée profonde	
							Type Marche	MAPA
								150 000 €
							Total délibéré EMS	
							640 000 €	

Plusieurs secteurs

Opération	HOLTZHEIM		PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux			5
Site projet	EM400 - entre la EM222 et la M25 (Entzheim - Holtzheim - Gerspotharm)		EM222		MGS			
Charges matérielles	212	En cours	1200000	En cours	En cours	EXPM	1200000	TTC
Montant Prévisionnel			1 200 000 €					
Etat & équipements	Etat d'entretien		Voie structure		Réfection		Travaux tranchée profonde	
							Type Marche	MAPA
								800 000 €
							Total délibéré EMS	
							800 000 €	

Ce point est présenté par Madame le Maire, qui détaille les différents travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE audit projet de délibération de l'Eurométropole de Strasbourg.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

8. Acceptation de dons dans le cadre du carnaval 2025

Dans le cadre de l'organisation du carnaval 2025, la Commission Ecoles, Enfance et Jeunesse et la Commission Associations et Fêtes du village ont sollicité les entreprises et commerces de la commune afin de recueillir des dons pour l'achat de récompenses pour le concours des plus beaux déguisements, de beignets, de bonbons...

Ce point est présenté par Chantal LEONARD, Adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance et des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les dons des entreprises et associations locales dans le cadre de l'organisation du carnaval 2025, la liste des donateurs sera établie et présentée ultérieurement.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

9. Transition énergétique / écologique

« Rénovation du parc lumineux du terrain de football synthétique »

Approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation de demande de subventions

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique / écologique et de développement durable, la Commune souhaite rénover son parc lumineux en remplaçant les luminaires du terrain de football synthétique par des Leds en 2025.

Il s'agit essentiellement de la dépose de mâts, de la démolition de massifs et de la fourniture et pose de mâts de 18ml et de la fourniture et pose de 4 projecteurs Leds pour un montant de 29 990 € HT.

Ce point est présenté par Bruno MICHEL, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la Vie du Village qui complète avec quelques explications.

Il faudra demander l'accord au SDEA pour que l'entreprise puisse passer sur leur terrain.

La Ligue ne participe pas au financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet « Rénovation du parc lumineux du terrain de football synthétique »

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les travaux

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT €	Objet	Montant HT €
Dépose de mâts Démolition de massifs Fourniture et pose de mâts de 18ml Fourniture et pose de 4 projecteurs Leds	29 990	DETR Etat 25 %	7 497,50
		Autofinancement 75 %	22 492,50
TOTAL CUMULÉ	29 990		29 990

SOLLICITE le concours de L'Etat pour une DETR

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de dotation et de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Divers

Michèle HOUILLON rappelle que le 3 février aura lieu une Commission des Finances plénière. Tous les élus sont invités. Cela permettra de préparer le Débat d'Orientation Budgétaire.

La séance est clôturée à 19h40.

Holtzheim, le 3 mars 2025

Madame le Maire Pia IMBS



Le secrétaire de séance Nathalie MEYER

